

M A I R I E

6&8

ARRONDISSEMENTS
M A R S E I L L E

LE MAIRE

Marseille, le 05 mars 2021

Monsieur Roland GIBERTI
Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
BP 48014
13567 MARSEILLE Cedex 02

N/REF. : PB/GR/AM/LC
N° 17414/21/02/00091

Monsieur le Président,

Nous avons eu le plaisir de rencontrer vos services, le 17 février dernier, au titre de la programmation Voirie 2021. Nous avons bien reçu le relevé d'actions transmis par Monsieur HUS le 26 février et nous l'en remercions. Ces échanges de qualité nous permettent d'avoir un retour précis sur les projets évoqués.

D'une façon générale, dans l'ensemble des aménagements et réfections, nous demandons la prise en compte de la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, qui prévoit notamment la réalisation d'itinéraires cyclables bidirectionnels en cas de travaux sur des voies urbaines ou interurbaines ; l'interdiction du stationnement des voitures cinq mètres en amont des passages piétons pour une meilleure visibilité et son remplacement par des arceaux permettant le stationnement des vélos. Ces dispositions ont déjà été demandées par la Ville de Marseille par un courrier à l'attention de Madame la Présidente de la Métropole, en date du 22 septembre 2020. Ce courrier rappelait aussi la nécessité d'équiper les rues de Marseille d'arceaux de stationnement vélo, de garages à vélo sécurisés et des panneaux « cédez-le-passage cyclistes » aux feux (panneaux M12, déjà validés par vos services en 2019, mais non déployés à ce jour) : nous réitérons cette demande. Nous précisons que les séparateurs béton fixes, protégeant les pistes cyclables, devront répondre aux normes décrites sur le schéma CEREMA en annexe, c'est-à-dire présenter un bord droit du côté des véhicules motorisés et un bord chanfreiné du côté des vélos, avec une pente comprise en 25 et 50 %, pour ne pas entraîner de chute liée des vélos.

Nous demandons, par ailleurs, de reconsidérer le budget 2021 pour y ajouter les pistes cyclables demandées par la Ville de Marseille, par le vote en Conseil Municipal le 23 novembre 2020, de l'installation de nouvelles pistes cyclables. Dans notre secteur, cela concernait : avenue du Prado, avenue Pierre Mendès France, avenue de la Pointe Rouge, avenue de Hambourg, avenue d'Haïfa, avenue de Mazargues et rue Paradis.

Concernant les abords des écoles : nous avons une volonté commune de les sécuriser, et certains travaux ont été faits ces dernières années et programmés pour 2021. La Ville de Marseille a voté en Conseil Municipal, le 8 février 2021, un programme de sécurisation des rues des écoles, que nous construirons ensemble. Madame GUERARD, Adjointe au Maire de Marseille déléguée à la Place de l'enfant dans la ville, vous contactera prochainement en ce sens. Il s'agira de déployer pour chaque école des plateaux traversants, parvis élargis, marquages au sol de grande taille prévus par la réglementation 2015, zones de piétonnisation pendulaire ou à défaut zones de rencontre, des arbres, bancs et barrières « assis-debout », pour faciliter l'attente des familles.

Mairie des 6^e et 8^e arrondissements - 125, rue du Commandant Rolland - 13285 Marseille Cedex 08- Tel : 04 91 55 15 84
(1/7)

Nous avons pris note de votre remarque concernant les barrières « assis-debout » : nous suggérons qu'elles soient bien positionnées en substitution de celles placées en bordure de trottoir, avancées de quelques centimètres pour rester à la distance nécessaire de la voie de circulation.

Enfin, nous souhaiterions mettre en place des réunions régulières de « services à services » pour le suivi des projets de voirie à un rythme mensuel.

Dans le détail, vous trouverez ci-dessous les retours de la mairie de secteur concernant les projets de grosses réparations, les aménagements et travaux sécuritaires présentés par vos services le 17 février 2020, ainsi que les demandes urgentes des habitants.

Les grosses réparations 2021 :

6^e arrondissement - Chantier n°179 – Rue Breteuil

Nous sommes favorables aux aménagements envisagés, sous réserve que le dispositif de chicane pour l'école Breteuil soit déplacé dans la liste des aménagements sécuritaires et revu pour devenir :

- une double chicane démarrant avant l'école Breteuil (et non une chicane simple après l'école)
- deux places traversantes de 15 cm de haut,
- un marquage au sol « ZONE 30 » au 93 rue Breteuil,
- un marquage au sol « ATTENTION ECOLE » au 105 rue Breteuil, tous deux aux dimensions maximales prévues par l'arrêté du 23 septembre 2015, en complément de la signalisation verticale,
- un enrobé de couleur vive sur toute la longueur de la zone 30km/h. Nous portons à votre attention le fait que depuis la LOM, la zone 30km/h ne constitue plus, à elle seule, un aménagement cyclable.

6^e arrondissement – Chantier n°178 – Rue Paradis

Sur cet axe structurant, une piste cyclable a été demandée le 3 novembre dernier sur les 1 298 mètres de la rue. Nous sommes favorables au projet de réfection, sous réserve d'une sécurisation de la piste cyclable du 1 au 75 rue Paradis (voie récemment achevée), et de la création d'une piste cyclable sécurisée du 91 au 576 rue Paradis.

6^e arrondissement – Chantier n°182 – Rue Perrin Solliers

Nous sommes favorables au projet de réfection, sous réserve de la création concomitante d'une zone 30km/h avec marquage horizontal et vertical aux entrées de zone, de la mise en œuvre d'une piste à double sens cyclable sécurisée par un séparateur béton fixe de 15cm de haut et de la suppression du stationnement à cheval sur trottoir.

6^e arrondissement – Chantier n° 181 – Rue Sylvabelle

Nous sommes favorables au projet de réfection, sous réserve de la création d'une bande cyclable.

6^e arrondissement – Chantier n°177 – Boulevard Louis Salvator

Nous sommes favorables au projet de réfection, sous réserve de la création concomitante d'une piste cyclable sécurisée par un séparateur béton fixe de 15 cm de haut et de la suppression du stationnement sur trottoir.

8^e arrondissement – Chantier n°184 – Avenue de Mazargues

Nous sommes favorables au projet de réfection, sous réserve des aménagements suivants :

- « zone 30 » du 1 au 199 avenue de Mazargues avec enrobé de couleur vive sur toute la zone et marquage horizontal voyant pour « effet portail » aux entrées de la zone,
- quatre plateaux traversants hauts de 15 cm, aux bords francs, non arrondis, avec une signalétique horizontale et verticale aux tailles maximales :
 - o croisement Negresko/Mazargues
 - o croisement Ponson/Mazargues
 - o 129 avenue de Mazargues
 - o pont de l'Huveaune (sécuriser cette traversée fortement fréquentée par piétons et cyclistes et très accidentogène car peu visible pour les véhicules motorisés).

- piste cyclable sécurisée par séparateur béton fixe de 15 cm entre le trottoir côté impair et la voie de bus, avec rétrécissement de la largeur des voies des véhicules motorisés. Cette piste ne nécessite pas de suppression du stationnement.
- étude pour la réalisation d'une piste cyclable côté pair, qui pourra être mise en œuvre de façon différenciée selon les zones, en recourant à des zones de rencontre très visibles pour les parties les plus étroites.

8^e arrondissement – Chantier n°184 – Boulevard Alexandre Delabre

Nous sommes favorables au projet de zone de retournement avec glissières bois pour protéger les cheminements piétons autour de la table d'orientation, sous réserve d'une réduction du coût de l'aménagement avec de simples rochers au centre du rond-point. Le budget ainsi libéré sera réalloué à l'implantation de potelets bois empêchant le stationnement anarchique et protégeant un cheminement piéton continu des deux côtés de la chaussée, de la sortie du village des Goudes au rond-point situé à l'entrée du village de Callelongue. Nous avons bien noté que ce projet sera présenté à l'ABF le 23 mars prochain.

8^e arrondissement – Chantier n° 583 – Rue du Commandant Rolland

Nous ne sommes pas favorables au projet de réfection et proposons la réallocation de cette ligne budgétaire sur le tronçon 122-125 rue du Commandant Rolland ou sur les aménagements demandés rue Paradis.

8^e arrondissement – Chantier n° 207 – Boulevard Périer

Nous sommes favorables au projet de réfection sous réserve des compléments de signalétique demandés par les riverains (cf. document du CIQ remis le 17/02/2021 à Monsieur CANESE).

8^e arrondissement – Chantiers n° 584, 186 et 183 – Rue Jean Mermoz, Boulevard Baptistin Cayol et Avenue Alexandre Dumas

Nous sommes favorables aux réfections proposées mais sous réserve de création de pistes cyclables sécurisées par séparateur béton fixe de 15 cm de haut.

Les aménagements sécuritaires 2021 :

6^e arrondissement – Chantier n° 351 - Voies diverses – Horizon Mobilier

Nous sommes favorables aux aménagements envisagés, sous réserve d'intégrer ce budget à un plan pluriannuel comprenant la mise en place d'un sas vélo avant chaque feu, un parking vélo avant chaque passage piéton, un marquage horizontal sur toutes les entrées de zones 20 et 30.

6° arrondissement – Chantier n° 386 – Rue Stanislas Torrents

Nous sommes favorables à la sécurisation des abords du lycée Don Bosco – Saint Vincent de Paul.

6° arrondissement – Chantier n° 387 – Rue de Lodi

Nous sommes favorables à l'aménagement proposé devant l'école Lodi (rue Roger Brun/rue d'Eylau), sous réserve de travailler le projet avec l'équipe du programme « Rue des enfants, Ville de Marseille ».

6° arrondissement – Chantier n° 388 – Rue Emile Pollak

Nous sommes favorables à l'installation de 4 bornes escamotables manuelles le long du Palais de justice.

8° arrondissement – Voies diverses – Horizon Mobilier

Nous sommes favorables aux aménagements envisagés, sous réserve d'intégrer ce budget à un plan pluriannuel comprenant la mise en place d'un sas vélo avant chaque feu, un parking vélo avant chaque passage piéton, un marquage horizontal sur toutes les entrées de zones 20 et 30.

8° arrondissement – Chantier n° 185 – Boulevard d'Haïfa

Nous sommes favorables à la réalisation d'un passage piéton au rond-point Pierre Guerre et à l'extension du trottoir, sous réserve de la mise en œuvre d'une place traversante haute de 15 cm pour ralentir la vitesse en sortie de longue courbe, et de la mise en œuvre d'une piste cyclable sécurisée par séparateur physique haut de 15 cm pour les deux directions, montante et descendante, avenue de Hambourg et autour du rond-point Pierre Guerre.

8° arrondissement – Chantier n° 187 – Avenue de Mazargues

Nous sommes favorables à la mise en sécurité de l'école, sous réserve d'ajouter les aménagements suivants :

- une Zone 30 du 299 au 549 avenue de Mazargues,
- des plateaux traversants hauts de 15 cm (croisements Fronti/Mazargues, Sicard/Mazargues, Maurice/Barre/Mazargues et 338 avenue de Mazargues),
- une piste cyclable sécurisée,
- des marquages au sol « ZONE 30 » pleine largeur de chaussée aux portails d'entrée dans la zone,
- deux marquages au sol « ATTENTION ECOLE », pleine largeur de chaussée.

8° arrondissement – Chantier n° 389 – Boulevard de Maillane

Nous sommes favorables à la réalisation d'une piste cyclable sous réserve d'un séparateur béton fixe de 15 cm de haut, de la sécurisation du passage piéton à l'angle Rouet/Maillane grâce à un balisage au sol clignotant, et de marquages horizontaux et verticaux « ATTENTION PIETON » aux tailles maximales.

8° arrondissement – Chantier n° 390 – Avenue de Hambourg

Nous sommes favorables à la pose d'un passage piéton, sous réserve **d'une enquête sur la vitesse des véhicules motorisés : mesure de la vitesse par radar automatique 24h/24, avant et après pose d'un simple passage piéton, puis d'une place traversante de 15 cm de haut** ; avec discussion des résultats fin 2021, pour le déploiement d'un plan de ralentissement sur l'ensemble des liaisons interquartiers (Hambourg, Haïfa, Vidal, Bonneveine, Pierre Mendès France, etc.).

8° arrondissement – Chantier n° 391–Avenue de Hambourg/Angle boulevard Haïfa

Nous sommes favorables à l'extension du trottoir, sous réserve d'une place traversante de 15 cm pour ralentir la vitesse en sortie de longue courbe, d'une piste cyclable montante et descendante avenue de Hambourg et autour du rond-point Guerre.

8° arrondissement – Chantier n° 392 – 71 traverse Parangon

Nous sommes favorables à la reprise de tranchée.

En sus des retours précédents, nous demandons l'intégration dans la programmation des travaux 2021, les demandes urgentes dont nous ont fait part les habitants :

6° arrondissement – Cours Julien – Piétonnisation de la rue des Trois Rois

Nous demandons l'installation de 4 bornes escamotables automatiques pour rendre la piétonnisation de la rue des Trois Rois effective, comme cela a été demandé par Madame l'Adjointe en charge des Mobilités et de la Politique de la Ville.

6° arrondissement – Ecole Friedland

Nous demandons l'installation de deux dos d'âne.

8° arrondissement – Croisement Zénatti/Musso

Nous avons pris connaissance du document «rond-point Zénatti-Musso-Lapin Blanc n° 7018-variante 2 ». Le giratoire est peu adapté aux zones à forte fréquentation piétonne, or ce croisement jouxte plusieurs commerces de proximité et cabinets médicaux générant du trafic piéton ; il est de plus un lieu important de passage piéton entre le noyau villageois du Sablier et les écoles Lapin Blanc et Lapin Blanc des Neiges. Par ailleurs, le giratoire est dangereux pour les cyclistes, car l'insertion de pistes cyclables est malaisée et accidentogène (la voie vélo est coupée par les sorties automobiles du rond-point). Or, nous observons une augmentation continue des circulations cyclistes et des demandes de pistes cyclables sécurisées. Nous souhaitons donc que soient étudiés :

- un carrefour à feux, qui permettra de conserver un schéma homogène de croisements à feux sur toute l'avenue Zénatti. En effet, l'avenue Zénatti est rythmée par des carrefours à feux, sauf à ce croisement pourtant très roulant. Les riverains subissent des attentes interminables sur la rue Musso aux heures de pointe, ce qui provoque des comportements dangereux de doublages et d'accélération. Les feux permettront une adaptation aux flux de circulation et réduiront raisonnablement la domination de la rue Musso par l'avenue Zénatti ;
- la plantation d'arbres pour ombrager les arrivées piétonnes sur le croisement ;
- la transformation des quatre passages piétons en plateaux traversants voyants de 15 cm de haut, pour modérer la vitesse des véhicules motorisés et mettre fin aux rodéos nocturnes ;
- le tracé d'une continuité cyclable dans le croisement (voir recommandations CEREMA datées du 24/02/2021) ;
- la sécurisation des pistes cyclables sur l'avenue Zénatti par des séparateurs bétons fixes de 15 cm de haut et de forme tolérante (biseau côté cyclistes).

8° arrondissement – 49 traverse Parangon (hors réunion)

Nous demandons la pose de deux plateaux traversants de bonne hauteur (15cm) et à forte visibilité pour sécuriser les traversées piétonnes au niveau du LEP et de l'arrêt de bus Poinso Chapuis, car les véhicules, bus et scooters circulent bien trop vite sur cette voie. En plus des lycéens, de nombreuses personnes, notamment âgées, qui traversent la route pour prendre le bus, rejoindre les résidences ou les divers cabinets médicaux, sont en insécurité.

8° arrondissement – Stade Jean Bouin/SMUC/Résidences

Nous demandons les aménagements suivants :

- place traversante et feu rouge entre le 87 de l'avenue Clot Bey et l'entrée du stade,
- barrières en bordure de trottoir du 85 au 135 de l'avenue Clot Bey pour sécuriser le cheminement des piétons, enfants, groupes PMR entre le stade et les commerces, la densification de la zone (nouveaux immeubles) amenant plus de piétons.

8° arrondissement – Avenue du Prado


Nous demandons la création d'une onde verte (synchronisation des feux à 50 km/h) sur Prado 2, puis Prado 1.

8° arrondissement – Chemin des Goudes et Boulevard Alexandre Delabre

Nous demandons la pose de rondins de bois pour mieux délimiter les zones de circulation et de stationnement et ainsi éviter le stationnement anarchique.

En vous remerciant par avance pour l'attention et les suites que vous réserverez à nos demandes, nous vous prions de bien vouloir organiser une nouvelle réunion de travail en mars.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



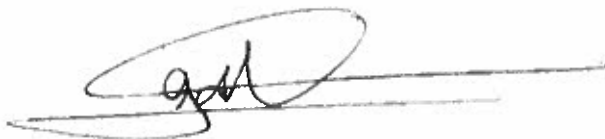
Anne MEILHAC

*Adjointe au Maire des 6° et 8° arrondissements
Déléguée aux Mobilités,
à la Voirie, aux Espaces Verts et à la
Transformation de l'Espace Public
Conseillère Métropolitaine*



Pierre BENARROCHE

Maire des 6° et 8° arrondissements



Audrey GATIAN

*Adjointe au Maire de Marseille
Déléguée aux Mobilités et à la Politique de la Ville*



Roland CAZZOLA

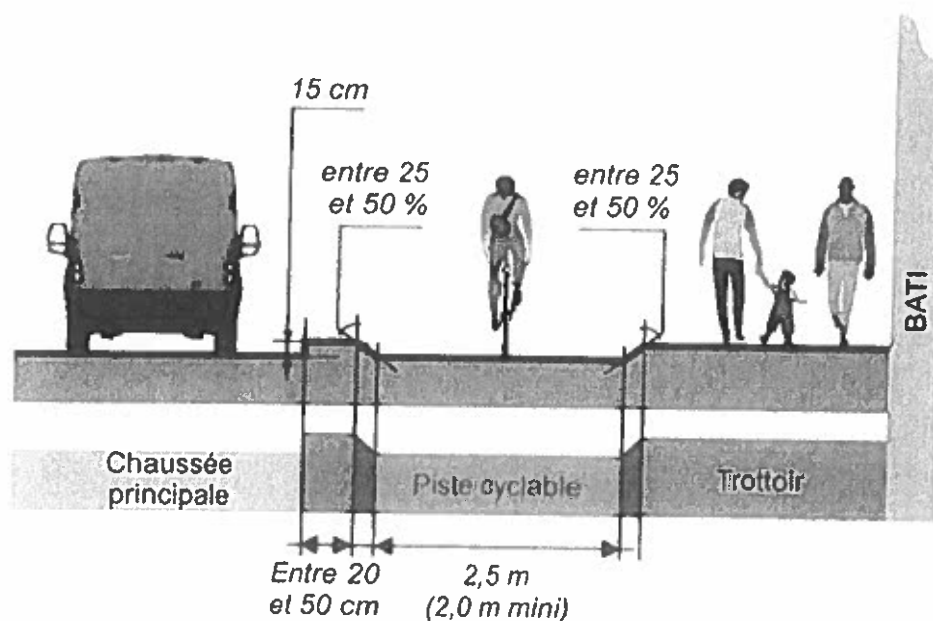
*Conseiller Municipal
Délégué à l'Espace Public
Conseiller Métropolitain*

Annexe 1 – Pistes cyclables, largeurs répondant aux exigences de capacité et de sécurité

Piste cyclable unidirectionnelle	
Débit cycliste souhaité (par jour et par sens)	Largeur roulable minimum
0 - 1500	2 m
> 1500	2,5 m

Piste cyclable bidirectionnelle	
Débit cycliste souhaité (par jour, dans les deux sens)	Largeur roulable minimum
0 - 1500	3 m
1500 - 3000	3,5 m
> 3500	4 m

Annexe 2 - Pistes cyclables, assurer une séparation efficace avec la chaussée générale



Des éléments de cadrage plus complets seront envoyés prochainement par la Mairie centrale de la Ville de Marseille pour l'ensemble des secteurs.

